

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Période de référence : 01/01/2019 – 31/12/2019

Les indicateurs calculables représentent moins de 75 points, l'index de la société ne peut être calculé.

Note : 35 points sur un maximum de 45 points pouvant être obtenus.